

CONTACTS

Maryse Gits SOFTIMAT

Tél.: +32 2 352 83 86 maryse.gits@softimat.com

13 août 2018

PUBLICATION RELATIVE AU RACHAT D'ACTIONS PROPRES SEMAINE 32

SOFTIMAT publie l'information requise par les articles 205 à 208 de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés, tels que modifiés par l'Arrêté Royal du 26 avril 2009. Les transactions reprises ci-dessous interviennent dans le cadre d'un programme de rachat d'actions propres établi par le Conseil d'Administration avec l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 15 février 2016. Au terme de cette assemblée, il a été décidé, pour une période allant du 4 mars 2016 au 3 mars 2019, soit trente-six mois, de procéder en Bourse au rachat d'actions propres pour un prix compris entre un euro et vingt euros par titre et ce, par réduction du capital social à concurrence d'un montant maximum de trois millions d'euros.

La présente information est également publiée sur le site www.softimat.com

1. Transactions intervenues pendant la période allant du 6 au 10 août 2018 :

Date de transaction	Quantité de titres acquis	Prix des titres acquis	+ bas	+ haut	Méthode de négociation
06/08/2018	22	2,780000€	2,78€	2,84€	Achat sur Alternext Bruxelles
07/08/2018	750	2,573333€	2,46€	2,80€	Achat sur Alternext Bruxelles
08/08/2018	280	2,754428€	2,70€	2,76€	Achat sur Alternext Bruxelles
09/08/2018	45	2,700000€	2,70€	2,74€	Achat sur Alternext Bruxelles
10/08/2018	50	2,680000€	2,70€	2,70€	Achat sur Alternext Bruxelles
Total Semaine 32	1.147	2,631124€			

2. Nombre total de titres rachetés depuis le démarrage du programme :

Période de transaction	Quantité de titres acquis	Prix des titres acquis
07/03/2016-10/08/2018	748.869	1.895.844,78€

3. Nombre total des actions propres en possession de la société :

Nombre total d'actions émises : 5.531.934

Nombre total d'actions propres détenues par la société (nulles de plein droit) : 191.192

Pourcentage du nombre d'actions propres détenues par rapport au nombre total d'actions émises : 3,46%

